



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.22

Français

Original: Anglais

MALADIES DE LA FAUNE SAUVAGE ET ESPECES MIGRATRICES

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 10^{ème} réunion
(Bergen, 20-25 novembre 2011)

Reconnaissant que la santé de la faune sauvage, celle des cheptels, des hommes et des écosystèmes, sont interdépendantes et influencées par de nombreux facteurs, notamment, les facteurs socio-économiques, la durabilité de l'agriculture, la démographie et le changement du climat et des paysages;

Comprenant le rôle que peut jouer la faune sauvage dans l'émergence des maladies infectieuses (Emerging Infectious Diseases - EID) servant soit d'hôte réservoir, soit de transmetteur temporaire ou périodique, soit de cul-de-sac épidémiologique;

Sachant que la faune sauvage peut être victime de maladies et qu'on assiste à une augmentation des émergences ou des réémergences de maladies affectant la faune sauvage se traduisant par une mortalité continue comprenant la grippe aviaire H5N1 très pathogène et plus récemment (depuis la COP9) due à la propagation du syndrome du nez blanc chez la chauve-souris et la forte mortalité affectant l'antilope saïga (*Saiga spp.*) et la gazelle de Mongolie (*Procapra gutturosa*); et *soulignant* la nécessité de comprendre les causes et l'épidémiologie de ces maladies et de coordonner des réponses efficaces et rapides pour faire face à ces problèmes;

Accueillant le travail important du groupe de travail de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour les maladies de la faune sauvage depuis sa création en 1994 et les recommandations et publications scientifiques dérivant du groupe de travail sur la surveillance et le contrôle des maladies spécifiques les plus importantes de la faune sauvage;

Accueillant la conférence internationale organisée à Lyon, France, du 22 au 27 juillet 2012 par Wildlife Disease Association (WDA – association sur les maladies de la faune sauvage) et European Wildlife Disease Association (EWDA – association européenne sur les maladies de la faune sauvage) traitant sur la convergence dans le domaine de la santé de la faune sauvage;

Reconnaissant l'importance des systèmes d'information zoo-sanitaire WAHIS et WAHIS-wild développé par OIE ainsi que sa plateforme web WAHID plateforme commune d'information sur les maladies de l'OIE/OIE/FAO le Système mondial d'alerte précoce et de réponse applicable aux principales maladies animales transfrontalières, y compris les zoonoses (GLEWS) et d'autres systèmes d'information existant déjà ayant été développés par des organisations régionales telles que le groupe de spécialistes de la santé des espèces

sauvages de l'UICN, l'Union Européenne, AU-IBAR en Afrique, ANASE en Asie, SPC dans la région des Iles du Pacifiques et l'OIRSA en Amérique centrale;

Accueillant favorablement le large consensus sur les approches et réponses appropriées apportées aux maladies de la faune sauvage qui a pris corps au sein des agences des Nations Unies, parmi les accords environnementaux multilatéraux et les autres organisations internationales, y compris l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), lequel s'est par exemple manifesté à travers les décisions et résolutions et le travail de la Convention de Ramsar, l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (African-Eurasian Waterbird Agreement - AEWA), la CMS et des standards de l'OIE;

Reconnaissant que les effets directs des maladies sur la faune sauvage sont particulièrement importants pour les populations réduites ou géographiquement isolées, et qu'il existe de nombreux effets indirects tels que les approches létales pour contrôler les maladies et l'influence négative sur la perception du public vis à vis de la faune sauvage;

Reconnaissant le risque élevé de transmission des maladies de la faune sauvage, du bétail et/ou des humains aux animaux sauvages, et vice-versa, dans des zones de conflit grandissant et de perte croissante des habitats en particulier dans les pays en voie de développement;

Reconnaissant l'impact réel du commerce d'espèces sauvages, qu'il soit légal ou illégal, sur les espèces menacées dans le monde et la perte de biodiversité et de sécurité alimentaire qui peuvent être le résultat de la propagation d'éléments pathogènes du fait du trafic, sur un plan international, des animaux et des produits animaliers;

Reconnaissant en outre le risque substantiel pour la faune sauvage, le bétail et les commerçants d'espèces sauvages, qu'ils soient légaux ou illégaux, qui peut résulter dans la propagation d'agents pathogènes à des populations n'y étant d'ici là non exposés par des mouvements régionaux ou internationaux d'animaux ou de produits animaux;

Notant que les méthodes de communication existantes entre les autorités de gestion, les professionnels de la santé, les biologistes, les vétérinaires et les professionnels des ressources naturelles, sont actuellement inadéquates pour répondre aux questions complexes qui se posent pour la santé humaine, animale et des écosystèmes;

Rappelant la résolution 9.8 qui a appelé le Secrétariat et le service de santé animal de la FAO à convoquer ensemble le groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage, afin de développer des directives pouvant répondre aux maladies de la faune sauvage et qui ne sont pas sans conséquences sur les personnes, les animaux domestiques et les animaux sauvages;

Accueillant la masse de travail entrepris par la commission technique et scientifique de Ramsar sur les marais et la promotion d'une approche des écosystèmes pour traiter de la santé, en particulier le manuel sur les maladies de Ramsar (Ramsar Disease Manual) des directives pour évaluer, surveiller et gérer les maladies animales dans les zones humides, qui est destiné aux gestionnaires des zones humides et aux décisionnaires en vue de les guider de façon pratique;

Accueillant en outre le travail important dans le domaine de la santé de la faune sauvage par le Groupe de spécialistes de la santé de l'UICN, le groupe de travail pour les maladies de la faune sauvage de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et des agences et organisations non-gouvernementales;

Rappelant par ailleurs la résolution 9.8 qui demande au Secrétariat et au service de santé animal de la FAO de déterminer la relation entre d'une part, l'actuel groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages et d'autre part, le groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage;

Prenant en compte le rapport issu de l'atelier d'origine du groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage, atelier qui s'est tenu à Pékin, en Chine, les 27-28 juin 2011, ainsi que les termes de référence et plan de travail du groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage, figurant dans le document UNEP/CMS/ScC.17/Inf.13;

Reconnaissant le mode opératoire proposé quant aux urgences de la Conservation (UNEP/CMS/Conf.10.38 et la Résolution 10.2), prévu d'être plus réactif face aux urgences de type maladie et d'autres urgences liées à la conservation;

Notant par ailleurs que le nouveau groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage s'est mis d'accord d'améliorer la recherche sur les maladies qui ont un impact sur la faune, qu'elle soit domestique ou migratrice, et que ces maladies sont extrêmement préoccupantes quant à la sécurité alimentaire, la durabilité des moyens de subsistance et de la conservation;

Notant en outre que le groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage a convenu qu'un mécanisme devait être créé pour les Etats membres de la CMS et de la FAO afin de répondre à la menace des crises sanitaires du fait des animaux transfrontaliers, en faisant des comptes-rendus de la mortalité de la faune sauvage et des cas de mortalité;

Reconnaissant le rôle globale des mécanismes mondiaux d'information coordonnés par l'OIE, la FAO et l'OMS concernant les maladies de la faune sauvage et le besoin d'assurer une bonne communication et d'éviter des redondances inutiles dans les exigences de reporting mondial;

Reconnaissant que l'initiative « One Health » (« Une Santé ») gagne de plus en plus de terrain comme moyen multidisciplinaire pour traiter les maladies infectieuses urgentes et que ce concept a été soutenu par plusieurs organisations internationales, notamment la FAO, l'OIE, l'OMS, l'UNICEF et la banque mondiale; et

Reconnaissant par ailleurs la nécessité de maintenir et de renforcer l'élan mondial créé pour répondre à l'éradication remarquable du virus de la peste bovine touchant des animaux de populations sauvages, et les progrès concernant le contrôle de la grippe aviaire H5N1 hautement pathogène;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices de la faune sauvage*

1. *Accueille* la proposition du groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage faite lors de son atelier inaugural, de remplacer le nom actuel Groupe de travail par un nouveau nom «Groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage» (Task Force on Wildlife and Ecosystem Health), lequel nom reflète mieux l'approche «Une santé» en intégrant les problèmes de santé de la faune sauvage, du bétail, des humains et des écosystèmes;
2. *Demande* au groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage d'être en liaison avec le siège de l'OIE et le Groupe de travail pour les maladies de la faune sauvage de l'OIE, et le Groupe de spécialistes de la santé de l'UICN, afin que le travail et les recommandations du groupe de travail de l'OIE et du groupe de spécialistes de l'UICN puisse être pris en considération dans le plan d'activité du groupe de travail scientifique et d'inviter des représentants du siège de l'OIE et du groupe de travail pour les maladies de la faune sauvage de l'OIE et du groupe des spécialistes de l'UICN à participer activement dans le groupe de travail scientifique en particulier dans le domaine de la détection précoce de maladie mondiale de la faune sauvage, les mécanismes de notification et de gestion, et vice-versa;
3. *Accueille* par ailleurs la recommandation du groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage, d'intégrer le groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages comme groupe de travail thématique, s'assurant néanmoins qu'il maintienne son identité et son mode de travail, et qu'il réponde, le cas échéant, aux développements de la grippe aviaire H5N1 hautement pathogène;
4. *Accueille* en outre la proposition de *modus operandi* pour les urgences de conservation comme un mécanisme visant à améliorer la réponse rapide aux événements de mortalité massive qui affectent les espèces migratrices et à d'autres urgences de conservation telles que décrites dans la Résolution 10.2;
5. *Encourage* le Groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage à se mettre en rapport avec le Groupe de travail de l'OIE sur les maladies des animaux sauvages et d'autres programmes connexes afin que les recommandations de travail et les initiatives mondiales en cours soient bien coordonnées, en particulier dans le domaine de la surveillance mondiale de la santé des animaux sauvages, de la détection précoce et de la notification;
6. Encourage le groupe de travail d'incorporer les organisations pertinentes clés de la société civile dans la structure de gouvernance du groupe de travail, au niveau de base affilié, afin que le travail du groupe de travail puisse soutenir le consensus à la fois des agences et organisations gouvernementales et non-gouvernementales se concentrant sur la santé de la faune sauvage et des écosystèmes;
7. *Invite* les Parties à contribuer volontairement au système de rapport des cas sanitaires de la faune sauvage (Wildlife Health Event Reporter - WHER) comme moyen de rapport rapide et non-officiel pour les cas de morbidité et de mortalité de la faune sauvage en collaboration avec les délégués nationaux et les points focaux de la faune sauvage de l'OIE en tenant pleinement compte des mécanismes et systèmes d'information régionaux existant de l'OIE WAHIS, FAO/OIE/OMS GLEW, et le besoin de compléter les canaux de communication existants, en particulier les rapports de maladie de l'OIE et le ProMed-mail;

8. *Fait appel* aux Parties de coopérer et de partager simultanément des informations avec les délégués nationaux ainsi que les points focaux chargés de la faune sauvage de l'OIE , OIE-WAHIS, le groupe des spécialistes de l'UICN, les mécanismes FAO/OIE/WHO GLEWS et les systèmes d'information régionaux existants;
9. *Fait également appel* aux Parties à utiliser et promouvoir le Ramsar Disease Manual (Manuel des maladies de Ramsar) conjointement avec davantage de directives préparé par le Groupe de travail scientifique pour la gestion des maladies des animaux migrateurs et en coopération avec les autorités vétérinaires;
10. *Demande* au Secrétariat, en coopération avec d'autres organisations concernées, d'aider à la diffusion et à la promotion des produits du Groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage;
11. *Prie* le Secrétariat, en collaboration avec, entre autres, les Parties, les autres gouvernements, les OIG et ONG, sous réserve de la disponibilité de ressources, de revoir les initiatives existantes pour renforcer la coopération et la collaboration entre les différentes conventions à travers leur points focaux nationaux;
12. *Prie* le Secrétariat en collaboration avec, entre autres, les Parties, d'autres gouvernements, les OIG et ONG, sous réserve de la disponibilité de ressources, d'animer des ateliers pour renforcer la coopération et la collaboration entre les différentes conventions à travers leur points focaux nationaux;
13. *Invite* instamment les Parties, et *invite* d'autres gouvernements et donateurs tels que le FEM d'apporter un soutien financier suffisant pour de tels ateliers;
14. *Demande* en outre aux Parties et organisations internationales donatrices d'apporter leur soutien aux activités du groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage, que ce soutien soit financier ou en nature, et en particulier pour l'organisation d'une réunion annuelle du groupe de travail scientifique pendant la période de travail intersession 2012- 2014;
15. *Encourage* les Parties et les organisations internationales donatrices à fournir un soutien technique et financier pour aider les pays en développement à établir un système approprié de surveillance et de contrôle des maladies de la faune sauvage;
16. *Encourage* les Parties à promouvoir le groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage, sous réserve de la disponibilité des ressources financières, de travailler avec le groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage au développement d'une approche convenue concernant les rapports d'évènement de la faune sauvage, et de faire rapport régulièrement de leur approches combinées aux questions portant sur la santé des animaux de la faune sauvage;
17. Encourage les Parties de s'engager dans des activités de groupe de travail servant d'Associés nationaux, reliant la page internet de leur organisation permettant un échange d'information; et
18. *Demande* au Secrétariat de rendre compte des progrès réalisés sur la mise en place de cette résolution lors de la 11^{ème} réunion de la Conférence des Parties.